

Motion de la Commission Executive Fédérale

Le gouvernement poursuit ses attaques

Le premier ministre Edouard Philippe a annoncé dans son discours de politique générale du 12 juin de nombreuses mesures régressives. Parmi celles-ci :

- concernant l'assurance chômage, alors que l'emploi est un grand absent de son discours, il prévoit la dégressivité et le plafonnement de l'indemnisation chômage pour les salarié·es « qui perçoivent les salaires les plus élevés et qui sont en mesure de retrouver un emploi plus vite que les autres ».
- En filigrane, il compte s'attaquer au droit d'asile, criminaliser la jeunesse et diviser la population sur les questions religieuses, en stigmatisant en particulier les musulman·es et en remettant en cause la loi de 1905.
- Concernant la Fonction publique, il annonce l'arnaque de la « création des maisons France Services ». Il confirme la volonté de faire passer le projet de loi détruisant la FP avant l'été malgré l'opposition des organisations syndicales et la demande sociale. Il déclare qu'il faut augmenter les décisions locales et l'« agilité » de la FP, ce qui se concrétise par sa volonté de « donner plus de pouvoir aux managers » au détriment des statuts et des personnels.
- Concernant l'Éducation nationale, le premier ministre ne parle que des moyens donnés à l'éducation prioritaire et uniquement dans le primaire. Il ignore l'inquiétude et la colère des parents et des personnels devant les réformes du lycée et du baccalauréat, de la voie professionnelle, de la loi Blanquer dite de la « confiance », les suppressions de postes et l'ensemble des transformations du système éducatif imposées par le Ministre.
- Concernant l'Enseignement supérieur, le premier ministre ose se féliciter de la « démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur » et dire que la réforme ParcourSup « marche et [qu'] elle est juste ». Il omet le bug de ParcourSup, les dizaines de milliers de jeunes qui ont disparu des formations publiques ou ont été contraints d'aller dans des formations non souhaitées. Il omet l'augmentation des droits d'inscriptions pour les étudiant-es étrangers.
- Concernant les retraites, le gouvernement maintient sa volonté de mettre en place un « système universel par points » décidé par le président Macron, ce qui « signifie aussi la fin des régimes spéciaux » (dont le Code des pensions civiles et militaires des fonctionnaires d'État). En avril, il avait déjà annoncé la remise en cause des pensions de réversion.

Le « système universel par points » aurait pour effet de casser la solidarité intra et intergénérationnelle et de réduire considérablement le niveau des pensions. Selon M. Philippe, « chacun pourra faire son choix, en liberté et en responsabilité », mais l'âge de départ possible théoriquement (62 ans) n'aurait plus beaucoup de sens, car personne ne pourra partir à 62 ans faute d'une pension lui permettant de vivre.

Pire, le premier ministre, confirmant des fuites dans la presse, déclare « *Nous définirons un âge d'équilibre et des incitations à travailler plus longtemps* » : un système de malus serait mis en place afin de réduire encore les pensions avant cet « *âge d'équilibre* » ou « *âge pivot* » (qui pourrait être fixé dans un premier temps à 64 ans). Le gouvernement veut rapprocher l'âge de la retraite de l'âge de la mort.

La FERC CGT reprend sans réserve l'appel du 52ème congrès confédéral : « la CGT s'engage à combattre le projet gouvernemental «Delevoye» de système universel de retraite à points et défend le maintien et l'amélioration des 42 régimes de retraites existants. »

La FERC CGT renouvelle son exigence de retrait des projets de loi Blanquer et Fonction publique, du projet du Service national universel (SNU), le retrait des réformes du baccalauréat, des lycées, de la loi ORE et de ParcourSup, des hausses de frais d'inscription. Elle soutient les appels à organiser la grève le 17 juin dans l'Éducation nationale, premier jour des épreuves du baccalauréat, et le 27 juin dans toute la Fonction publique.

Montreuil, le 13 juin 2019